

**14 et 15 mai : 70 ans de déni du droit,
l'urgence de la protection du peuple
palestinien**



Aujourd'hui, 14 mai, Israël commémore les 70 ans de la création de son État. C'est cette date que Trump a choisie pour transférer l'ambassade des États-Unis de Tel

Aviv à Jérusalem, confortant le gouvernement israélien dans la violation du droit, dans l'impunité dont il bénéficie et dans son refus de l'accomplissement des droits nationaux du peuple palestinien.

Demain, le 15 mai, les Palestiniens vont commémorer la Nakba. La Nakba - la catastrophe - désigne la période de 1947 à 1949 durant laquelle 750 000 Palestiniens ont été chassés par la force et la terreur de leur terre au moment de la création de l'État d'Israël. Ce sont plus de 500 villages et 11 quartiers urbains qui ont été détruits durant cette période. Quant aux réfugiés palestiniens, avec leurs descendants ils sont aujourd'hui 6 millions, vivant pour la plupart d'entre eux dans des camps de réfugiés surpeuplés. Israël refuse de leur reconnaître le droit au retour pourtant affirmé dans la résolution 194 de l'Assemblée Générale de l'ONU du 11 décembre 1948, qu'il a acceptée le 11 mai 1949 pour intégrer les Nations-Unies.

Le processus de dépossesion et d'expulsion, planifié il y a plus de 70 ans par les pères du sionisme est toujours à l'œuvre aujourd'hui. Qu'ils vivent dans des camps de réfugiés ou en exil, sous occupations en Cisjordanie ou à Jérusalem, sous blocus à Gaza, ou en Israël victimes de politiques discriminatoires, les Palestiniens en subissent toujours les effets.

Depuis le 30 mars, la population de Gaza a entamé la Grande marche du retour qui doit trouver son apogée les 14 et 15 mai. À ces manifestations pacifiques, Israël a opposé la force et la violence : 54 Palestiniens ont été assassinés et plus de 2000 atteints par des tirs de snipers de l'armée israélienne.

Des manifestations d'une ampleur exceptionnelle sont attendues dans toute la Palestine historique. Les Palestiniens exigent l'application du droit international et la reconnaissance de leurs droits nationaux. Ils ne doivent pas risquer leur vie lorsqu'ils revendiquent ce droit le plus élémentaire. Rien ne justifie qu'Israël oppose des tirs par armes de guerre à ces manifestations pacifiques : c'est interdit par le droit international. En tirant pour tuer ou pour handicaper à vie les manifestants palestiniens, Israël commet des crimes de guerre et nie totalement l'humanité du peuple palestinien qu'il a chassé de ses terres et qu'il soumet à la loi de son occupation.

De manière très inquiétante, les autorités militaires israéliennes viennent d'« avertir » la population de Gaza de ne pas s'approcher de la clôture qui les emprisonne. Il est temps de remettre les choses à leur place : ce qui est illégal, c'est d'infliger une punition collective à 2 millions de personnes en les enfermant par un blocus inhumain. Il faut une dose incroyable d'inhumanité et de négation de l'existence de l'autre pour décréter que tout franchissement de cette clôture par des manifestants non armés serait une menace justifiant l'emploi d'armes de guerre.

Depuis des semaines, nous demandons aux autorités de notre pays de prendre leurs responsabilités et de contribuer à mettre les Palestiniens sous protection internationale. Nous répétons que l'heure est grave, et que le gouvernement israélien, qui a l'appui inconditionnel des Etats-Unis de Trump, ne sera pas impressionné par de simples commentaires dans un point de presse hebdomadaire...

Nous demandons solennellement au Président de la République, au ministre des Affaires étrangères et à la Haute Représentante de l'Union européenne de

- rappeler au plus haut niveau et de la manière la plus solennelle l'interdiction d'utiliser des armes de guerre contre des manifestants non armés,
- exiger de pouvoir porter secours aux blessés palestiniens, notamment à Gaza, et lancer une opération d'envergure dans ce sens, par exemple par l'envoi d'un navire-hôpital dans le port de Gaza,
- agir pour que l'État d'Israël et ses dirigeants, coupables de crimes de guerre, soient comptables de leurs actes : les enquêtes internationales doivent être menées, la Cour Pénale Internationale doit s'en saisir, et toute coopération militaire entre la France et Israël doit être suspendue,
- agir pour une levée immédiate du blocus de Gaza, ainsi que pour la protection de Jérusalem-Est et de sa population palestinienne.

La protection internationale n'est pas une option, c'est une obligation des parties contractantes de la 4ème Convention de Genève.

Partout et spécialement en France des manifestations de soutien aux marches du retour se déroulent. De même l'AFPS organise ce 15 mai au Cabaret Sauvage un grand concert pour commémorer les 70 ans de la Nakba, manifester notre solidarité avec la résistance palestinienne et affirmer notre détermination à voir enfin justice rendue au peuple palestinien.

Il n'y a pas de paix sans justice et il n'y a pas de justice sans réparation. Cela ne pourra passer que par la reconnaissance par Israël de sa responsabilité dans la Nakba. Soixante-dix ans après, il est temps !

*Le Bureau national de l'AFPS
14 mai 2018*

Photo : Active Stills